



## **Contre les politiques d'austérité, sur tout le territoire, le maintien et le développement de la Protection de l'Enfance est une impérieuse nécessité**

A Angers, après une mobilisation de 700 salariés le 4 mai dernier et avec le soutien affirmé du secteur médico-social, de la pédopsychiatrie et de l'ensemble des secteurs professionnels proches de la protection de l'enfance dont le sanitaire, une nouvelle mobilisation le 15 mai 2017 a vu converger, plus de 800 personnes, au Conseil Départemental. Les salariés avec leurs organisations syndicales sont venus exiger le retrait des décisions qui visent à faire des économies à grande échelle, en faisant jouer la concurrence entre les associations et les Fondations qui n'appliquent pas la CCNT66 ! D'ores et déjà, 4 associations se sont vues réduire ou supprimer leur capacité de prise en charge. 350 emplois sont menacés.

A Tours, plus de 60 salariés de la Sauvegarde se sont mis en grève pour exiger le maintien de leurs emplois et de leurs établissements et services après la décision du Conseil Départemental de suspendre la Convention Pluriannuel d'Objectif et de Moyens. L'employeur leur a garanti oralement qu'il n'y aurait aucun impact sur l'emploi et les postes. La grève est aujourd'hui suspendue dans l'attente d'un engagement écrit confirmant l'abandon des projets en cours. 200 emplois sont menacés.

Dans le Nord, malgré les mobilisations, ce sont déjà 700 places d'hébergement pour la Protection de l'Enfance qui ont été supprimées sur l'autel de l'austérité. A la Sauvegarde du Nord, ce ne sont pas moins de 50 postes qui sont menacés. Au nom de la baisse du coût du travail, le président de l'association a mis en place un « contrat à impact social », qui veut étendre le partenariat public-privé sur l'activité historique de la protection de l'Enfance. C'est la porte d'entrée à la privatisation de toute la Protection de l'Enfance.

CGT, FO et SUD soutiennent toutes les luttes en cours et invitent leurs syndicats et tous les salariés à les soutenir.

Ce sont des combats légitimes contre la mise en application pour tout notre secteur, et en particulier pour celui de la protection de l'enfance, du pacte de responsabilité, des politiques d'austérité, des lois de décentralisation dont la dernière en date, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) et de la Loi Travail. Elles aboutissent à la mise en œuvre du moins-disant social, à la dégradation inexorable des conditions de travail et des conditions de prise en charge ainsi qu'au blocage des salaires et à la remise en cause des conventions collectives dont la CCNT66.

### **L'intersyndicale CGT, FO et SUD :**

- **exigent dans l'unité l'abrogation de ces lois et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.**
- **revendiquent les moyens nécessaires à hauteur des besoins, POUR garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif, dont celui de la Protection de l'enfance.**
- **réclament, l'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.**

Paris, le 19 mai 2017

---

**Union Fédérale de l'Action Sociale CGT**      tél : 01 55 82 87 54  
**Fédération Nationale de l'Action Sociale FO**      tél : 01 40 52 85 80  
**Fédération SUD Santé Sociaux**      tél : 01 40 33 85 07

mail : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr)  
mail : [lafnas@fnasfo.fr](mailto:lafnas@fnasfo.fr)  
mail : [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)